

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220929-027

du 29 septembre 2022

n°027

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (27) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

POUVOIRS (9) : Yasin ERGÜL donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Jeannie MARECOT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Hubert PREHER donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Laurence RABUSSIÉ
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Elsa FARHAT donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Jean-Claude BAUDRY

EXCUSES (3) : Séverine BART, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Motion de soutien à l'Association des Maires de France (AMF)

Les communes et intercommunalités vivent actuellement une rentrée sous le signe de multiples augmentations : coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation du point d'indice des agents.... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID !

Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses ! Or elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'Etat et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine...).

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier son article L 2121-29, qui prévoit que le "Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local",

VU le règlement intérieur du conseil municipal, approuvé par délibération n°02 du conseil municipal du 29 septembre 2022 et en particulier son article 6, relatif aux vœux du conseil municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU la délibération du 27 janvier 2022 adoptant le budget primitif pour 2022,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220929-027

du 29 septembre 2022

n°027

page 2/2

CONSIDERANT que l'Association des Maires de France (AMF) souhaite alerter le gouvernement sur les risques que font peser sur les finances locales un ensemble de décisions prises par l'Etat, dans un contexte de crise énergétique et d'inflation qui impacte déjà les collectivités, et notamment les communes,

CONSIDERANT qu'il convient de s'associer à cette démarche de l'Association des Maires de France (AMF);

En soutien à l'Association des Maires de France (AMF), la Commune de Châtellerault :

- demande au Gouvernement que les communes et intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités,

- précise que cela passe par :

- ✓ l'indexation des dotations, notamment la DGF, sur l'inflation, comme cela était le cas jusqu'en 2010 ;
- ✓ une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- ✓ la compensation de la suppression de la CVAE;
- ✓ la suspension de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels qui doit intervenir au 1er janvier 2023. Alors que la crise économique s'installe dans la durée, les premiers résultats de la mise à jour pénalisent les petits commerces de centre-ville et du milieu rural, en totale contradiction avec toutes les politiques publiques mises en œuvre pour redynamiser les bourgs-centres et lutter contre l'étalement urbain ;
- ✓ inclure l'ensemble des collectivités dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1 David SIMON

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU